

M. MAYBANK: Les membres socialistes de la Chambre prétendent avoir le monopole de presque toutes les vertus. Je ne les contredirai pas sur ce point,...

M. HOMUTH: La population canadienne s'est prononcée là-dessus.

M. MAYBANK: ...car je ne veux pas jeter inutilement de l'ombre sur leur bonheur, même s'il est dû à l'ignorance. Je me permets cependant de dire à l'honorable député que la bonne foi,—et je crois que c'est une vertu,—mérite peut-être un peu plus d'attention de sa part et de celle de quelques-uns de ses collègues. Les honorables députés devraient faire preuve de plus de sincérité et de plus de franchise en exposant des questions de ce genre.

L'honorable représentant a commencé sa dissertation en disant qu'il croyait présenter une mesure efficace. Il n'en est rien. Il l'a présentée et expliquée comme si elle devait servir efficacement à la réalisation d'une fin quelconque. Il a dit qu'elle n'obligerait pas un ministre de la couronne à faire des révélations. Monsieur l'Orateur, le véritable objet de cette mesure c'est d'obtenir des renseignements. Certes il ne sert à rien de s'asseoir les uns en face des autres et d'essayer de se tromper en se voilant la face comme le font les femmes turques en dehors du harem. Ce que l'honorable député désire,—et je comprends qu'il puisse le désirer, et j'ajouterai que tous approuvent jusqu'à un certain point cette idée,—c'est d'obtenir ces révélations. C'est là l'objet de l'amendement. Je ne peux pas comprendre pourquoi il lui a fallu nous raconter une histoire alléguant qu'un ministre n'est pas tenu de divulguer des renseignements et je n'approuve certes pas la chose. Il me semble qu'il n'est pas nécessaire de dorer une pilule de ce genre, comme s'il s'agissait de faire prendre de l'huile de ricin à un enfant. Je ne crois réellement pas que l'honorable député ait fait preuve de franchise, comme la Chambre a le droit de s'y attendre. Il a d'abord cherché à gagner la Chambre à sa cause en disant qu'un ministre ne serait pas tenu de communiquer des renseignements. Je suis bien d'avis, lorsqu'il s'agit de traiter de questions concrètes, que nous avancerons beaucoup plus rapidement et que nous aurons beaucoup plus confiance les uns dans les autres, si nous évitons entièrement de recourir à de tels procédés. De fait...

M. KNOWLES: J'en appelle au Règlement...

M. MAYBANK: Si je ne viole pas le Règlement, je continuerai; mais si l'honorable député a raison, je reprendrai mon siège. J'attends votre décision, monsieur l'Orateur.

[M. Knowles.]

M. KNOWLES: J'en appelle au Règlement. L'honorable député a mis ma franchise en doute.

Des VOIX: Oh, oh.

M. KNOWLES: Non seulement il a douté de ma franchise, mais il m'a adressé un blâme.

M. MAYBANK: Puis-je répondre? Si je comprends bien l'honorable député en appelle au Règlement en disant que j'ai mis sa franchise en doute. Mais, je suis de son avis, c'est cela. Maintenant, monsieur l'Orateur...

M. KNOWLES: Monsieur l'Orateur, nous jouissons de la bienveillance qui règne dans cette enceinte, mais je dois protester contre la façon dont elle se transforme en une comédie. Je veux en appeler au Règlement pour les raisons suivantes: D'après le commentaire n° 299 des Parliamentary Rules and Forms de Beauchesne, qui découle du règlement n° 41, sont non parlementaires les expressions suivantes:

Nul député n'a l'autorisation de dire d'un autre: qu'il ne peut en attendre aucune franchise.

Je ne tiens pas à faire beaucoup de bruit à ce sujet, monsieur l'Orateur. Je tiens compte de l'humeur de l'honorable député, mais il me semble qu'il va au devant de la tempête.

M. L'ORATEUR: Si je comprends bien, l'honorable député a soulevé la question de privilège, alléguant que l'honorable député qui parlait s'en est pris à son intégrité. Je ne crois pas que le caractère, l'intégrité ou l'honnêteté de l'honorable député ait été attaqué par l'orateur. Si l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-centre (M. Knowles) a l'impression que l'honorable député qui a la parole en ce moment a agi de la sorte, je suis convaincu que l'honorable député modifiera l'impression qu'il a laissée.

M. MAYBANK: Oui, monsieur l'Orateur. Votre honneur et les honorables membres de la Chambre se rappellent exactement ce que j'ai dit. Je voudrais maintenant amoindrir l'effet de mes paroles en ajoutant que je n'avais aucunement l'intention de blesser l'honorable député et que je n'attaquais aucunement son intégrité.

M. HOMUTH: Simplement son jugement.

M. KNOWLES: Revenons au bill.

Une VOIX: Encore trois minutes.

M. MAYBANK: Je remercie l'honorable député qui a soulevé la question de privilège pour avoir dit qu'il lui semblait que l'affaire tournait au ridicule. Naturellement